

Inscriptions : fsu94.fsu.fr

LA SECU

ELLE EST A NOUS



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Stage FSU 94
Jeudi 2 juin 2022
Maison des syndicats de Créteil



Pour que vive la Sécurité Sociale !

L'appel de Saint-Étienne

Alors que le gouvernement souhaite, avec le projet de loi 2021 de financement de la Sécurité Sociale, effectuer un nouveau tour de vis austéritaire, comme le forfait urgence de 18 euros, et s'appuyer sur la COVID pour des réformes structurelles contraires à l'ambition de solidarité de la Sécurité Sociale, **nous lançons un appel pour défendre et reconquérir la Sécurité Sociale, notre bien commun, et ouvrir le chantier de son extension pour un nouveau progrès de société. Ce n'est ni aux salariés ni aux retraités de payer la crise !**

Réunis à Saint-Étienne, à l'occasion du 75ème anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité Sociale, nous appelons à créer les conditions d'une large mobilisation, d'actions d'éducation populaire, de gestes symboliques, comme nommer des rues Ambroise Croizat, des débats, et des temps forts communs.

Nous devons créer le rapport de force nécessaire pour que le financement de la Sécurité Sociale réponde aux besoins de la population au lieu de viser à réaliser de nouvelles économies.

La Sécurité Sociale, conçue par le Conseil National de la Résistance, a été mise en place sous la responsabilité du ministre communiste du travail, Ambroise Croizat avec un but : protéger « les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

Ses principes sont d'une modernité saisissante : unicité (institution unique et obligatoire), universalité (couvrir tous les citoyens), solidarité et démocratie.

Son financement repose sur les cotisations sociales, part prélevée sur les richesses produites hors de toute sphère marchande. Mutualisées pour répondre aux besoins sociaux, elles donnent corps à un double principe de solidarité : « je cotise selon mes moyens et reçois selon mes besoins »; pas de lien entre celui qui paie et celui qui reçoit, contrairement au système assurantiel.

La mise en cause de la Sécurité Sociale continue avec le gouvernement actuel dans un but : la transformer en un simple filet de sécurité pour les plus pauvres, fracturant la société et donnant le champ libre à l'assurance complémentaire privée pour celles et ceux qui en ont les moyens, à la capitalisation, alimentant les marchés financiers.

C'est l'objectif de la réforme des retraites que le gouvernement prévoit de remettre sur le tapis et de l'imbrication de plus en plus étroite des budgets de l'État et de la Sécurité Sociale

C'est le principe de la solidarité intra et intergénérationnelle.

Instituer un droit universel à la protection sociale fait société ! Ces sommes, supérieures au budget de l'État, échappent aux marchés financiers.

A cause de cela le patronat et de nombreux gouvernements n'ont eu de cesse de restreindre le rôle de la Sécurité sociale et d'en prendre le contrôle. Dès 1967, par ordonnance est créée la division en branches distinctes et la suppression de l'élection des administrateurs, principe fondamental de démocratie. L'instauration du paritarisme patronat-salariés ouvre la porte aux régressions successives. Le plan Juppé de 1995, faisant voter par le parlement la LFSS et limitant les dépenses publiques de santé par l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) modifie profondément la gestion de la Sécurité Sociale, en transférant à l'Etat le pouvoir de décision.

Les tours de passe-passe financiers et de gouvernance pour la mise en place d'une cinquième branche couvrant la perte d'autonomie confirment cette volonté de porter

atteintes aux principes solidaires de la Sécurité Sociale.

La décision de laisser à la charge de la Sécurité Sociale 136 milliards de dettes de cette année et de celles à venir pour la Sécu (techniquement, par son transfert à la Caisse d'amortissement de la

dette sociale (CADES-) traduit la volonté de maintenir la **pression sur le déficit pour continuer les politiques austéritaires**. Est-ce à la Sécu de supporter cette dette liée à la COVID et aux décisions de l'Etat ? Ne devrait-elle pas être au moins l'occasion d'être financée à taux zéro, voir négatif comme pour les emprunts d'Etat ?

Face à cette volonté de détruire les institutions de solidarité de 1945 (Sécurité sociale, droits politiques et sociaux, services publics) nous devons trouver les ressorts d'une nouvelle dynamique convergente. Nous devons aussi faire progresser notre société à travers le développement de la Sécurité Sociale. Des propositions existent que nous souhaitons mettre en débat :

- Le « **100 % sécu** » pour la maladie en lien avec le refus des dépassements d'honoraires et l'exigence d'un pôle public du médicament au moment où des laboratoires s'enrichissent sur le dos de la Sécu.

Le nécessaire **développement de la prévention** suppose par ailleurs d'autres politiques publiques de l'alimentation, du logement et de l'environnement.

- **Les retraites** doivent rester un revenu socialisé issu du travail avec un régime à prestations définies basé sur la répartition solidaire et sur un ensemble de garanties collectives de haut niveau.

- **Un droit universel à la prise en compte de la perte d'autonomie** doit être institué avec une prise en charge à 100 % par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale d'une part et du service public d'autre part. Nous refusons la logique individuelle qui conduit au recours aux assurances privées.

- Comme pour la maladie ou les retraites, pour les familles (enfants, logement) ou les accidents du travail et maladies professionnelles, l'ambition

originelle d'**assurer le bien-être de tous de la naissance à la mort doit être développée.**

- **Ce bien commun de la population doit être géré démocratiquement.** Pour cela ne faut-il pas que l'élection des administrateurs de la Sécurité Sociale redevienne la règle ?

Cela doit être associé à une **nouvelle démocratie sanitaire et sociale** associant usagers, élus et représentants des salariés dans toutes les instances décisionnelles et à tous les niveaux: la population doit avoir son mot à dire sur la définition des droits et des besoins et des choix à faire.

- Indissociablement, ne faut-il pas **que la pérennité de ses ressources soit garantie et donc sortie des jeux budgétaires conjoncturels** en les faisant reposer de **façon prépondérante** sur les **cotisations** ? Les libéraux veulent faire croire que les cotisations sociales seraient des « charges », alors que les dépenses pour les travailleurs, pour le financement de la Sécurité Sociale permettent la création de richesses. **Nous appelons à rebours à mettre en cause le coût du capital. Ce coût explose avec la distribution de généreux dividendes aux actionnaires.**

Nous mettons aussi en débat de nouveaux financements de la Sécurité Sociale. Ne faudrait-il pas :

- **remettre en cause les exonérations et exemptions de cotisations**, actuellement autour de 60 milliards d'euros par an qui n'ont pas fait la preuve de leurs effets sur l'emploi et en attendant rétablir la compensation par l'Etat des pertes de recettes qu'elles entraînent ?

- apporter des recettes nouvelles en supprimant les plafonds de cotisations, en soumettant à cotisations des revenus comme l'intéressement, les stocks options, les primes de départ des dirigeants d'entreprises, les revenus financiers des

entreprises, en pénalisant les entreprises qui diminuent l'emploi, les salaires, ne respectent pas l'égalité entre les femmes et les hommes ou l'environnement ?

- augmenter aussi massivement les rentrées de cotisations sociales par la création d'emplois, l'augmentation des salaires, l'application réelle de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la lutte contre la souffrance au travail, et contre la fraude sociale, essentiellement patronale ?

La Sécurité Sociale est notre bien commun.

Ni régression des droits, ni ouverture aux financements privés !

Au XXI^{ème} siècle, ce sont des droits nouveaux qui sont nécessaires pour la sécurité des femmes et des hommes et pour l'émancipation humaine.

La Sécu, meilleure protection sociale

La pandémie COVID a mis en lumière le rôle indispensable de la Sécurité sociale et on n'ose imaginer les conséquences, déjà lourdes, sans son existence. C'est l'opinion partagée par la grande majorité de la population.

Mais son évolution va en sens contraire des mandats FSU et SNES-FSU pour une Sécu du XXIe siècle. Leur mise en œuvre est au cœur des questions de société à débattre.

La Sécu, une histoire de solidarité

Aujourd'hui, il faut réaffirmer avec force que la société que nous voulons passe par le retour effectif des principes d'une Sécurité sociale à la hauteur d'un pays développé comme le nôtre. L'histoire nous apprend que les acquis gagnés un jour peuvent être repris. Il faut donc d'abord consolider inlassablement ce qui est mais il est aussi indispensable de créer les conditions pour de **nouvelles conquêtes** liées aux évolutions du monde, dans le cadre d'une société de plein emploi. Et de concevoir un mouvement mutualiste qui assume complètement sa vocation première, en construisant avec lui des pistes dans l'accompagnement solidaire. **Cela suppose évidemment de créer le rapport de force nécessaire.**

Dès sa création en 1945, **les principes suivants, intrinsèquement liés, constituent le fondement de la Sécurité sociale :**

Unicité : une caisse unique qui doit couvrir l'ensemble des risques sociaux: maladie, vieillesse, décès, invalidité, accidents du travail et famille.

Universalité : une couverture étendue à tous les travailleurs et leur famille.

Solidarité : intergénérationnelle et solidarité bien-portants / malades.

Démocratie : gérée par les assurés eux-mêmes représentés par leurs délégués élus.

Financement : assis sur les cotisations, véritable salaire socialisé.

En 75 ans, ces principes ont été mis à mal par la privatisation et l'étatisation d'une partie importante de la protection sociale.

Nos mandats

C'est pourquoi la FSU agit pour la reconquête de la Sécurité sociale, se conformant au principe fondateur : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Pour cela, elle estime nécessaire de créer les conditions d'une assurance maladie obligatoire qui rembourse les soins prescrits à 100%.

Dans ce cadre, des pistes sont à explorer : quelle place pour les complémentaires santé ? Quel rôle pour les mutuelles (centres de santé, politique de prévention) ? Quelle prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie ?

Comment faire que le 100 % Sécu devienne réalité ? Il y a urgence, il y a des possibilités d'accès aux soins de toute une population et notamment des plus précaires. La France a largement les moyens de mener une politique plus ambitieuse de santé, financée à 100 % par la Sécurité sociale. Il s'agit là d'un véritable choix de société qui passe aussi notamment par une autre politique en matière d'emploi, de salaires et de Services publics.

La construction de la Sécurité sociale

L'insuffisance des systèmes de protection sociale d'avant-guerre et le contexte de la guerre conduisent le Conseil National de la Résistance à concevoir « un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des assurés et de l'État et une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ».

Sous l'impulsion du ministre communiste Ambroise Croizat, et avec la participation active de la CGT, la Sécurité sociale, administrée par un conseil élu de représentants salariés, se met en place très rapidement, en application des ordonnances de 1945. Pièce maîtresse de la reconstruction au sortir de la Résistance, la Sécurité sociale reste une réalisation essentielle de la Libération malgré les attaques qu'elle n'a cessé de subir depuis, de la part du patronat et des pouvoirs politiques successifs.

Les attaques contre la Sécu

Depuis 1945, une opération de destruction

Le patronat et les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de fragiliser la Sécurité sociale en réduisant ses recettes pour remettre en cause les droits acquis et réduire le montant des prestations.

1967. Les ordonnances instaurent le paritarisme qui affaiblit la représentation syndicale. Les élections d'administrateurs sont supprimées. La Sécu est divisée en trois branches (maladie, retraites, famille).

1991-1996. Après la création de la CSG en 1991, le contrôle de l'État est renforcé avec le plan Juppé : création de l'ONDAM* et de la LFSS*. Les élections, rétablies en 1983, sont définitivement supprimées en 1996.

Aujourd'hui : l'instauration de la complémentaire santé obligatoire, offrant le « marché » de la santé aux assureurs privés, met à mal le système de solidarité de la Sécurité sociale. En 2020, la 5e Branche et le transfert de 134 milliards de la dette COVID poursuivent la stratégie de destruction.

* ONDAM : *Objectif national de dépenses d'assurance maladie*. LFSS : *loi de financement de la Sécurité sociale*.

La 5^{ème} Branche

Créée par ordonnance le 7 août 2020, elle va piloter et financer la perte d'autonomie. La FSU a récusé cette branche, isolée des autres alors que la perte d'autonomie peut survenir à tout âge et s'intègre naturellement à la branche maladie. Elle dénonce son financement à 90% par la CSG et par un recours aux assurances privées, auxquelles s'ajouteraient des mesures régressives (alignement de la CSG, remise en cause de l'abattement de 10%, seconde journée de solidarité, etc.). Sa gestion est confiée à la CNSA, établissement public dans lequel la représentation syndicale est fortement minorée, renforçant ainsi l'étatisation de la Sécurité sociale. Pour la FSU, la perte d'autonomie doit être financée par les cotisations et prise en charge à 100% par la Sécurité sociale, à condition d'abonder ses recettes grâce à la fin des exonérations, la lutte contre le chômage, l'égalité salariale...

Nouvelle offensive : la complémentaire santé

Actuellement, le remboursement des soins et des médicaments varie beaucoup : s'il est conséquent pour les soins hospitaliers et les affections de longue durée, il concerne moins de la moitié du montant de la médecine de ville. Évoluant dans un marché concurrentiel, les complémentaires santé assurent une couverture inégalitaire, tournant de plus en plus le dos au principe de solidarité et aux valeurs mutualistes. Le gouvernement veut aller encore plus loin dans le processus de démantèlement du système en imposant une complémentaire obligatoire dans la FP, réplique de l'ANI dans le privé.

Quel intérêt de développer deux systèmes d'assurance maladie obligatoires dont l'un (les complémentaires) a des frais de gestion 4 fois plus élevés que la Sécu et accroît les inégalités d'accès à la santé ?

Quelles leçons tirer de la crise que nous venons de vivre ?

- ✓ La Sécu à 100 % est bien plus qu'un slogan : c'est l'assurance maladie obligatoire et elle seule qui a permis de faire face au plus grand défi sanitaire depuis un siècle.
- ✓ Les mutuelles sont aujourd'hui souvent en contradiction avec leurs convictions profondes. Pourtant il y a tant à faire dans la prévention, l'accompagnement, l'éducation à la santé. De quoi créer de nombreux emplois, et de répondre à des besoins essentiels.

Il s'agit maintenant de rendre crédible notre revendication par un travail de propositions et de conviction. Une instance démocratique réunissant professionnels, usagers, chercheurs, État est à initier pour définir ce que recouvre ce projet.

Financement et gouvernance

Quels moyens pour la Sécu ?

Les déficits de la Sécurité sociale, considérablement aggravés par la dette COVID, ne doivent pas être imputés à des dépenses sociales trop lourdes mais à l'insuffisance des recettes. Ils résultent d'une politique économique et sociale qui a aggravé le chômage, comprimé les salaires et réduit considérablement la part des cotisations sociales.

Or, les besoins à couvrir sont immenses. Cela suppose donc de **dégager des recettes supplémentaires** dans le cadre d'une politique en faveur de l'emploi et des salaires, accompagnée d'une réelle égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

Et aussi de revenir sur le mouvement de fiscalisation opéré depuis plusieurs décennies : baisse significative de la part des cotisations sociales, compensée par des impôts divers dont la CSG * (prélevée sur tous les revenus des personnes physiques) et la TVA.

Il est urgent de **réhabiliter la cotisation sociale** pour qu'elle redevienne la clé de voûte du financement de la Sécurité sociale. Cela suppose de revoir tous les dispositifs d'exonérations et d'allègements des cotisations patronales, mais aussi les exemptions d'assiette des cotisations. Les aides apportées aux PME doivent être temporaires, conditionnées et intégralement compensées par l'État.

* Le SNES et la FSU se sont prononcés pour une **transformation de la CSG** sur les revenus du travail en cotisation sociale. Mais tous les autres revenus (financiers, patrimoine...) doivent contribuer à la Sécurité sociale qui ne couvre pas seulement les salariés. On revendique aussi que soit créée une contribution sociale sur les dividendes dégagés par les entreprises.

Comment imposer la démocratie réelle en santé ?

La gestion de la pandémie a révélé un déficit terrible de démocratie et l'insuffisance des instances consultatives du ministère de la santé : ARS*, CNSA*, etc... Partout la place des syndicats y est fortement minorée. La santé publique impose de rendre ces instances plus efficaces et plus démocratiques.

* ARS : *agence régionale de santé*. CNSA : *Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie*.

Nos propositions :

- Pour permettre au citoyen d'être en capacité de peser sur les décisions, il faut **partir des besoins** et non de l'offre comme actuellement.
- Pour mettre fin au « mille-feuille sanitaire » technocratique et asseoir un système plus proche du citoyen, il faut **créer des unités géographiques de pilotage territorial** regroupant 120 à 150 000 habitants assurant soins de qualité et prévention pour tous.
- Pour faire évoluer les ARS, on peut **imaginer une Agence nationale de santé publique**, appuyée par un ministère de la Santé publique. L'objectif étant que l'assurance maladie pilote les politiques régionales et nationales.

Un pôle public du médicament et des vaccins

La pandémie a rendu insupportable la pénurie de médicaments, résultat d'une délocalisation des entreprises visant à augmenter leurs profits à travers une réduction des coûts salariaux et un abandon des marchés non rentables.

Notre mandat d'un pôle public s'impose pour que la recherche publique ait des moyens suffisants afin de retrouver notre maîtrise en matière de recherche, de production, de diffusion par le contrôle du coût des médicaments essentiels.

La levée des brevets sur les vaccins contre la COVID, le partage des savoir-faire, le transfert de technologies sont incontournables pour faire échec à la pénurie, à la marchandisation en cours et aux inégalités qu'elle engendre à travers le monde.

C'est un combat majeur de la FSU, la réflexion doit se poursuivre pour sa mise en œuvre.

La perte d'autonomie : service public national exigé.

La création d'un service public national de l'autonomie est un enjeu sociétal majeur dont la crise sanitaire a renforcé l'urgence car il est garant de qualité des soins, d'une **continuité** des prestations dans le temps et sur l'ensemble du territoire, d'une **égalité d'accès** à tous les usagers potentiels. Il répond aux attentes des personnels et des usagers.

Quel choix d'organisation de ce service public national ?

En établissement ou à domicile, **la question des personnels** est essentielle : professionnels plus nombreux (un agent pour un résident), aux métiers mieux reconnus et revalorisés avec des droits pour les salariés (statut de droit public ou convention collective de haut niveau).

Il y a **nécessité de construire des Ehpad publics**, de proximité, à taille humaine, répondant mieux aux besoins des usagers. Si on peut imaginer des conventions collectives avec les Ehpad privés à but non lucratif, avec un cahier des charges contraint, la question se pose avec les grands groupes privés qui sont dans une logique de rentabilité, au mépris des droits des personnels et de résidents alors qu'ils sont financés par de l'argent public.

Le secteur de l'aide à domicile est naufragé. Le Service public doit mettre fin aux inégalités en instaurant un tarif plancher national des coûts d'intervention qui ne pénalise ni les usagers ni les personnels.

Quel financement ? Il doit être assuré par la **solidarité nationale** (voir ci-dessus). Nous revendiquons une revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie - APA - et son harmonisation, une suppression à terme du reste à charge avec des mesures significatives de diminution progressive.

Quelle loi autonomie ?

Maintes fois repoussée, la loi verrait enfin le jour bientôt. Pas de concertation mais une succession de rapports, avec des propositions parfois intéressantes mais peu financées. Les chiffres annoncés çà et là sont bien insuffisants au regard des besoins, confirmés dramatiquement par la pandémie : nécessité de personnels formés, aux métiers revalorisés, de moyens en équipements et en structures.

Le gouvernement entend favoriser le **maintien à domicile**, souhait majoritaire de la population, ce qui suppose des logements adaptés et un fort développement du secteur de l'aide à domicile sinon le risque est grand de voir un recours accru aux aidant-e-s. Et rien n'est prévu pour alléger le reste à charge exorbitant.

Projet loin des propositions de la FSU : un Service public de l'autonomie, seul capable de répondre aux attentes des personnels et des personnes concernées et de garantir le libre choix des intéressé-e-s.

Pour ne pas conclure.

L'ordonnance de 1946 l'affirme, « le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population d'un pays », à partir des principes fondateurs : universalité, solidarité, démocratie.

Tel est notre objectif. Cela ne se fera pas en un seul jour mais nous pouvons fixer des étapes : lutter pour des élections à la Sécurité sociale, travailler avec le mouvement mutualiste pour nouer des alliances en vue du 100%, etc. A nous de définir des pistes précises, des priorités. Il faut convaincre qu'il est possible de financer une Sécurité sociale ambitieuse, qui puisse mener ses missions à bien en tirant, notamment, les leçons de la pandémie. La majorité de la population a pris conscience que, même dégradé, notre système de Sécurité sociale fait face.

A nous de réfléchir à la stratégie à mettre en œuvre pour transformer la prise de conscience en engagement de lutte.

Une autre histoire de la Sécurité sociale

Bernard Friot & Christine Jakse

Sociologues, membres de l'association d'éducation populaire Réseau Salariat.

Depuis sa création en 1945, le régime général de la Sécurité sociale subit le feu des « réformateurs » de tout poil. Comment expliquer cet acharnement contre un système que l'on réduit souvent à une simple couverture des risques de la vie ? C'est qu'au-delà de l'assurance sociale, les pionniers de la « Sécu » forgeaient un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleurs.

Dans son roman *Les Lilas de Saint-Lazare*, paru en 1951, l'écrivain Pierre Gamarra met en scène Mme Récompense, gardienne d'un immeuble parisien. « Porte-moi cette lettre à la petite dame du troisième, et tu auras une récompense », dit-elle souvent aux gamins, qui raffolent de ses bonbons. La politique, la lutte des classes, ça n'est pas son affaire. Pourtant, en ce jour de février 1951, elle se joint au formidable cortège qui, sous une pluie battante, rend un dernier hommage à Ambroise Croizat.

Le peuple de Paris s'est reconnu dans celui qui a mis en œuvre la Sécurité sociale... et qui, depuis, a disparu de la photographie. Ouvrier d'usine à 13 ans, militant syndical et communiste, Croizat est nommé en 1928 secrétaire de la fédération des métaux de la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) et négocie en juin 1936 les accords de Matignon. Quel danger présente son action en tant que ministre du travail et de la sécurité sociale, du 21 novembre 1945 au 4 mai 1947, pour que l'histoire officielle ait décidé de l'ignorer ?

La réponse tient en quelques mots : la mise en place d'un régime général de couverture sociale qui non seulement mutualise une part importante de la valeur produite par le travail, mais qui en confie aussi la gestion aux travailleurs eux-mêmes. Croizat n'invente pas la sécurité sociale, dont les éléments existent déjà ; il rassemble en une seule caisse toutes les formes antérieures d'assurance sociale et finance l'ensemble par une cotisation interprofessionnelle à taux unique.

Les allocations familiales, l'assurance-maladie, les retraites et la couverture des accidents du travail du régime général ont ceci de renversant que la collecte des cotisations ne dépend ni de l'Etat ni du patronat, mais d'une caisse gérée par des représentants syndicaux. La puissance du régime général est redoutable : selon l'estimation de l'Assemblée consultative provisoire en août 1945 (1), il socialise dès le départ le tiers de la masse totale des salaires.

Ce système unique sera effectif de 1946 jusqu'au milieu des années 1960. Entre-temps, il aura fait l'objet d'un travail de sape systématique.

Pour l'histoire officielle, tout paraît simple. L'affaiblissement de la droite et des patrons, les cinq millions d'adhérents de la CGT, le « plan complet de sécurité sociale » prévu par le Conseil national de la Résistance et l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui l'institue auraient ouvert un boulevard aux architectes du régime général. C'est une fable. La mise en œuvre concrète s'avère herculéenne. Avec Pierre Laroque, directeur de la sécurité sociale au ministère, Croizat supervise l'installation du nouveau système en lieu et place du méli-mélo préexistant : un millefeuille de couvertures par profession, par branche, par catégorie de salariés, par type de risque, auxquelles s'ajoutent les mutuelles et les caisses syndicales et patronales (2). L'unification repose sur les seuls militants de la CGT, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) s'étant déclarée hostile à la caisse unique. Les crocs-en-jambe ne manquent pas. Quand les militants dénichent un local vide pour héberger une nouvelle caisse, il arrive qu'une administration le préempte (3).

Des résistances inouïes

Pourtant, fin août 1946, les hussards rouges ont mis sur pied 123 caisses primaires de sécurité sociale et 113 caisses d'allocations familiales (CAF). Leurs administrateurs, d'abord désignés par le syndicat, seront bientôt élus par les salariés. Parallèlement se négocie, sous l'arbitrage de Croizat, une convention collective pour les personnels des deux instances nationales employeuses : la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale et l'Union nationale des caisses d'allocations familiales, ce qui permettra de reclasser plus de 70 000 agents issus des anciennes caisses.

Pourquoi cette séparation entre caisses primaires et CAF, alors que le projet initial prévoyait une caisse

unique ? C'est que l'idée d'un seul organisme concentrant un tel pouvoir aux mains d'ouvriers se heurte à une résistance inouïe. Les membres de la commission réunie en juin 1945 pour préparer les ordonnances sur la Sécurité sociale ne parviennent pas à se mettre d'accord. A l'Assemblée consultative provisoire, une majorité obtient qu'on sépare les allocations familiales des assurances sociales (maladie et vieillesse) et des accidents du travail. La démocratie sociale en ressort affaiblie, car les allocations familiales forment alors la composante la plus puissante du régime (plus de la moitié des prestations), et leurs conseils d'administration ne comptent qu'une moitié d'élus salariés contre trois quarts dans les autres caisses.

Au sein même de la CGT, les appréciations divergent. La direction confédérale pousse à l'extension maximale du régime général. Mais les logiques professionnelles portées par les cadres, les fonctionnaires et les branches comme l'énergie, les mines et les chemins de fer résistent. Ces dissensions pèsent d'autant plus que plane sur la CGT la menace d'une scission. Celle-ci intervient en 1947, au début de la guerre froide, et donne naissance à Force ouvrière (FO). Faisant allusion aux « sérieuses polémiques » internes, un document confédéral publié en avril 1946 explique qu'en vue de la « réalisation de l'unité des assurances ouvrières », « il convient de ne pas créer de nouvelles cloisons financières entre les cadres et le personnel d'exécution, ni entre les professions à taux de salaire relativement élevé et celles dont le taux de salaire ne dépasse pas le minimum vital (4) ». La direction confédérale sera battue ; l'Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc) est créée en mars 1947.

Quant aux fonctionnaires, si la confédération obtient la même année leur intégration dans le régime général pour la maladie, leurs mutuelles en sont exfiltrées dès 1947 — les mutuelles, rendues obligatoires à partir de 2016 par le gouvernement actuel, sont un adversaire majeur du régime général en matière de santé. La création en 1958 de l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unedic), puis, en 1961, d'un régime complémentaire de retraite réclamé par le patronat allié à FO et à la CFTC, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco), s'effectue contre le régime général. Or la maîtrise de cette institution par les salariés reposait sur le taux unique de cotisation interprofessionnelle et sur la caisse unique, qui

unifient le salariat et réduisent le pouvoir d'initiative des employeurs.

Promoteur de la division des caisses qui fissure l'autonomie ouvrière, le patronat s'appuie également sur le gouvernement, qui, en dernière instance, fixe les taux de cotisation et le montant des prestations. Une telle prérogative n'allait pas de soi, puisqu'il fut question en 1945 que le taux de cotisation soit décidé par les salariés eux-mêmes. Sensibles aux arguments des employeurs, les gouvernements successifs gèrent le taux de cotisation au régime général durant toute la décennie 1950. Ce sabotage de l'institution attise le mécontentement des assurés, qui perçoivent des remboursements très inférieurs à leurs dépenses de santé réelles.

Des campagnes de presse imputent aux gestionnaires ouvriers les conséquences d'une pénurie organisée par le gouvernement. Par exemple, ce dernier maintient les pensions à un niveau extrêmement faible en refusant au régime général la reconstitution de carrière pratiquée à l'Agirc. L'assurance-vieillesse affiche donc un excédent considérable, que l'Etat ponctionne goulûment. Henri Raynaud, secrétaire de la CGT chargé du dossier, montre en avril 1950 que les neuf seizièmes de la cotisation ne sont pas affectés aux pensions, mais autoritairement versés à la Caisse des dépôts pour couvrir des dépenses courantes de l'Etat. Leur cumul représente à ce moment 155 milliards de francs (5), soit plus de 20 % du produit intérieur brut (PIB).

Depuis la fin de la guerre, l'administration fiscale rêve de mettre la main sur la collecte des cotisations. En 1945, la CGT avait réclamé — en vain — un statut mutualiste pour une caisse nationale afin de garantir sur le long terme le contrôle de l'institution par les intéressés. Coupant la poire en deux, les ordonnances d'octobre 1945 dotent la caisse nationale du statut d'établissement public à caractère administratif, tandis que les caisses locales ressortissent du droit privé. Les relais du ministère des finances bataillent au cours des années 1950 pour obtenir le transfert des cotisations (gérées par les travailleurs) vers l'impôt (géré par l'Etat). Cette offensive fera long feu jusqu'à la création de la contribution sociale généralisée (CSG), un impôt affecté au régime général institué en 1990 par le gouvernement de M. Michel Rocard.

Une autre bataille, mobilisant les mêmes acteurs, fait rage pour restreindre l'emprise de la CGT. Des cinq élections organisées au sein des caisses primaires entre 1947 et 1962 la confédération sort majoritaire,

recueillant d'abord 60 % des suffrages (puis 50 % après la création de FO), devant la CFTC (20 %), ainsi que divers acteurs, dont la mutualité (20 %). Le patronat s'attache à évincer cet adversaire encombrant de la présidence des caisses en apportant systématiquement ses voix aux candidats de la CFTC, de FO et de la Confédération générale des cadres (CGC), avant de se heurter au rapprochement entre la CGT et la minorité progressiste de la CFTC. La centrale chrétienne entame en effet une déconfectionnalisation qui aboutit en 1964 à la création de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). C'est d'ailleurs l'élection de présidents de caisse issus de l'unité CGT-CFDT qui précipitera la reprise en main gouvernementale et patronale de cette expérience d'autonomie ouvrière.

Au demeurant, l'intervention de l'Etat ne fut jamais absente. D'abord légère, elle s'accroît au fil des ans : contrôle financier (1948), mise sous tutelle des caisses déficitaires (1950), création de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (6) (1960), réduction des pouvoirs des conseils et professionnalisation des dirigeants des caisses (1960). Le coup de grâce est porté en août 1967 par les ordonnances Jeanneney, qui imposent le paritarisme. Auparavant, les syndicats élisaient deux fois plus de représentants que le patronat dans les caisses primaires ; chacun en désignera désormais un nombre égal. Cette réforme, portée par le Conseil national du patronat français et par FO — son secrétaire général André Bergeron revendiquera la copaternité du dispositif —, s'accompagne de la suppression des élections des conseils, amputant ainsi les administrateurs de leur légitimité auprès des salariés (7). Le patronat cogérera ainsi la plus symbolique des institutions ouvrières. Alors, comme par enchantement, l'assiette et le taux de cotisation au régime général progresseront de nouveau...

Soixante-dix ans plus tard, on saisit mieux l'acharnement de la sainte alliance réformatrice contre le régime général géré par les travailleurs et contre ses architectes. Des textes syndicaux publiés à l'époque ressort la fierté des ouvriers qui prouvent leur capacité à gérer un budget équivalant à celui de l'Etat. Même appauvri et mutilé de son caractère autogestionnaire, ce régime a posé les bases d'une toute nouvelle pratique du salaire, contraire à la pratique capitaliste courante. En 1946, le revenu salarié d'une famille de trois enfants (la moyenne dans les familles populaires) est constitué pour plus de la moitié par des allocations familiales, dont le montant se calcule comme un multiple du salaire de l'ouvrier non qualifié de la région parisienne.

Le travail parental est ainsi reconnu par du salaire : on peut être producteur de valeur sans aller sur le marché de l'emploi. De la même manière, l'assurance-maladie paie le salaire à vie des soignants et subventionne l'équipement hospitalier, préservant ainsi le domaine de la santé du chantage à l'emploi et du recours au crédit, deux institutions vitales pour le capital. Contre les comptes individuels de l'Arrco-Agirc qui organisent la retraite comme un revenu différé, le régime général instaure le droit au salaire continué des retraités, eux aussi reconnus comme producteurs de richesse. Cette dimension subversive de la cotisation reste farouchement combattue. Une mobilisation non seulement pour sa défense, mais aussi pour sa généralisation à l'ensemble de la production raviverait le souffle qui fit sortir Mme Récompense de sa loge et changea profondément la société d'après-guerre.

Bernard Friot, *L'Enjeu des retraites* (La Dispute, 2010)

Du salaire socialisé au salaire continué : ruptures et continuités

Stéphanie Treillet

Dans ses écrits, depuis plusieurs années, Bernard Friot développe une somme historique du système de protection sociale français en même temps qu'une économie politique de celui-ci, adossée au salariat comme institution.

Dans son dernier ouvrage, *L'Enjeu des retraites*, il se donne comme objectif d'aller au-delà de la défense des retraites face aux projets de contre-réforme, présents et passés, pour poser les bases de la retraite comme paradigme d'un projet de société, autour de l'idée de « salaire à la qualification personnelle ». Après être revenu de façon exhaustive sur l'histoire des retraites en France, « une réussite historique à contre-pied du capitalisme », sur l'unification inachevée du système et sur le sens des contre-réformes, il développe ce qui constitue le cœur de sa thèse dans cet ouvrage : la retraite constitue à la fois le paradigme d'un salaire à la qualification, reconnu à vie, et un exemple de bonheur au travail, l'activité des retraités n'étant pas soumise à l'aliénation de la vente de la force de travail. Elle constitue donc potentiellement la matrice de « l'avenir du salariat ».

Avec cette conception, Bernard Friot ne se situe pas dans une totale continuité avec la conception du « salaire socialisé » qu'il avait mise en avant jusqu'alors, dans *Puissances du salaria – Emploi et protection sociale à la française* (La Dispute, 1998) et dans d'autres textes (notamment *Pour un imaginaire communiste du salaire*, 2007). Même s'il n'explicite pas véritablement de rupture entre les deux conceptions du salaire dans *L'Enjeu des retraites*, et y emploie d'ailleurs à l'occasion l'expression « socialisation du salaire », il n'explique pas pour autant comment s'établirait selon lui le passage et la cohérence de l'un à l'autre. Or, sur ce point plusieurs questions surgissent.

Le salaire socialisé, une notion centrale

Il faut revenir sur l'importance essentielle que revêt la conception du salaire socialisé développée antérieurement par Bernard Friot, pour au moins deux raisons.

1- La lutte contre le « couple assistance-assurance » : même si le néolibéralisme mène des politiques déterminées de démantèlement de la fiscalité progressive et de la fiscalité sur le capital, une certaine extension de la fiscalisation fait aussi partie intégrante des projets néolibéral ou social-libéral : taxe carbone, projet de remplacement de la législation sur le licenciement par l'équivalent d'une taxe « pollueur-payeur » ¹ (dans lesquels il s'agit toujours d'internaliser les externalités par les prix dans un cadre concurrentiel, tout en réduisant au maximum à une marchandise l'objet du calcul d'optimisation, qu'il s'agisse de la nature ou de la force de travail) et, bien sûr, la fiscalisation de la Sécurité sociale qui a commencé en France avec l'instauration de la CSG en 1993. Dans ce dernier cas, pour le patronat, il s'agit de se débarrasser d'une partie du coût de la reproduction de la force de travail. Bernard Friot montre bien comment les systèmes de protection sociale dans les pays anglo-saxons aboutissent à un dispositif bipolaire : des prestations de solidarité pour les travailleurs pauvres, et des prestations de patrimoine (fondées sur un système assurantiel, souvent d'entreprise) pour les travailleurs « intégrés » (souvent qualifiés, blancs, masculins, etc.). « La redistribution [est] pratiquée par définition dans les pays qui refusent de faire du salaire l'instrument de distribution politique des richesses produites par le travail : cette distribution est confiée au marché et une redistribution vient corriger à la marge les « inégalités » de la répartition primaire. » (p. 24-25). Alors que « la protection sociale française, élément du salaire, ne redistribue pas : elle distribue » (p. 33).

2- Les potentialités anticapitalistes des institutions du salariat. C'est l'apport central de Bernard Friot, articulé autour de trois idées : a) Le salariat et ses institutions ne sont pas

aujourd'hui défaits, la flexibilité du travail n'est pas notre horizon obligé. b) Les lignes de force d'une société non capitaliste sont présentes à l'intérieur même du capitalisme et dans les acquis des luttes dites réformistes (ce qui va à l'encontre de l'analyse régulationniste, qu'il dénonce, pour laquelle il y aurait eu une fonctionnalité de la protection sociale pour le capital, aussi bien que de la conception d'une muraille en béton entre réforme et révolution, entre antilibéralisme et anticapitalisme, ce dernier nécessitant une table rase pour advenir). c) « Aborder le salaire avec un imaginaire communiste, [...] c'est lire toutes les dimensions communistes dont il est porteur en termes de dépassement de la contrepartie (à chacun selon ses besoins), de dépassement de la propriété lucrative, de dépérissement de l'Etat. C'est dans cette visée communiste qu'il est possible de faire travailler les contradictions du capitalisme contemporain. » (*Pour un imaginaire communiste...*) Cela suppose des salariés conscients de ces potentialités et capables de les porter comme classe, mais également tout le processus historique, au cours du XX^e siècle, de généralisation et d'homogénéisation du salariat. On notera ici que le vieux programme communiste d'abolition du salariat ne peut se faire qu'en le renforçant et en le dépassant (ce qui rejoint la formulation de Michel Husson 2 « tous salariés pour abolir le salariat ! ») et non en accompagnant son démantèlement comme le défendent les décroissants et certains tenants proudhoniens de l'économe solidaire.

Or il n'est pas certain que l'entièreté de cette cohérence se retrouve dans la conception du salaire continué présentée dans *L'Enjeu des retraites*.

Les différentes dimensions de la valeur de la force de travail

D'où vient le salaire dans la conception du salaire socialisé ? Bernard Friot en fait un prix politique, un tarif qui échappe de différentes manières au paiement pur et simple de la force de travail. Mais il ne peut lui échapper (ou le dépasser) qu'en procédant d'abord, et il faut donc commencer par revenir à une juste compréhension de cette valeur de la force de travail dans le capitalisme contemporain.

Sur ce point, il n'y a définitivement pas d'antinomie entre une conception de cette valeur comme valeur du panier de marchandises entrant dans la reproduction de la force de travail, soit une conception économique, et valeur de la qualification des travailleurs, produit d'un rapport de forces social, qui serait donc une conception politique. Les deux coexistent et s'articulent à des degrés divers selon les époques et selon les sociétés, et les deux comprennent une dimension objective (technique, ou économique) et une dimension de rapport de forces (politique). La valeur du panier de biens dépend des gains de productivité dans le secteur des biens de consommation et des services, mais elle dépend aussi de ce que les salariés, par leurs luttes au fil du temps, sont parvenus à faire reconnaître par le capital comme entrant dans ce panier, donc dans la valeur de la force de travail 3.

Il y a donc dans le salaire une dimension « technique », mais aussi une dimension politique (y faire rentrer le plus possible de services pour la reproduction de la force de travail, y compris ceux qui sont délivrés sur une base monétarisée mais non marchande). La qualification dépend en partie du nombre d'année d'études et/ou de formation (dimension objective), mais elle est bien sûr avant tout le résultat d'un rapport de forces social et d'une lutte pour la faire reconnaître, contre les efforts incessants du capital en sens inverse pour diviser le salariat en catégories opposées ainsi que faire disparaître, naturaliser les qualifications des travailleurs en général et plus particulièrement de certaines catégories de travailleurs : l'histoire des professions dites féminines abonde d'exemples de luttes pour faire reconnaître leurs qualifications comme autre chose que des qualités « naturelles » (cf. la lutte des infirmières en 1988 et le slogan « ni bonnes ni nonnes ni connes »). Ces deux dimensions ne sont donc pas contradictoires mais complémentaires, et sont toujours présentes, à des degrés divers en fonction des rapports de forces sociaux, dans la valeur de la force de travail.

A partir de là, le salaire (salaire direct et salaire socialisé) comme base d'une « distribution politique » tel que le présente Bernard Friot peut être compris comme le mouvement *contradictoire* par lequel le salaire dépasse le strict paiement de la force de travail à sa valeur définie la plus faible possible par le capital, comme résultat des luttes et des efforts collectifs du salariat pour l'en arracher. Ce mouvement comprend à la fois la désindividualisation du salaire et sa définition la plus collective possible (dans les conventions collectives, les grilles, etc.), son affranchissement du temps effectivement travaillé et de la tâche effectivement accomplie (mensualisation, fixation d'une durée et d'un horaire légaux du travail, distinction poste et grade dans la Fonction publique), par le biais de la socialisation d'une partie du salaire, détachement d'une partie de la rémunération du fait d'être effectivement en activité à l'instant considéré. C'est sur ces trois plans que les politiques néolibérales essaient de revenir depuis le début des années 1980 : individualisation des salaires, flexibilité et annualisation, et remise en cause du salaire socialisé, pour viser à ne payer que la stricte force de travail et à la ramener à son statut de marchandise. Pour cette raison, la conception du salaire socialisé n'est pas à ce stade contradictoire avec la conception du salaire à la qualification (ou au grade), sur le modèle de la Fonction publique, sur laquelle Bernard Friot insiste aujourd'hui.

Une rupture dans la conception du salaire

Si la conception du salaire continué défendue aujourd'hui par Bernard Friot dans *L'Enjeu des retraites*, pour les retraités mais aussi pour les étudiants (et potentiellement pour d'autres catégories), constitue une rupture par rapport à sa conception du salaire socialisé, c'est pour essentiellement deux raisons qui sont liées :

1- D'un salaire qui rémunère la force de travail à sa valeur d'échange en s'éloignant le plus possible de la comptabilisation de cette valeur au temps individuellement travaillé pour tendre le plus possible vers un « prix politique », il passe à un salaire qui rémunérerait tout « travail », – sur la base d'un élargissement fort discutable de la conception du travail : toute activité, voire le simple fait d'être en vie dans la société ! – à sa valeur d'usage. Or celle-ci par définition ne peut être comptabilisée (et Bernard Friot récuse d'ailleurs l'idée que les retraités seraient directement payés à faire des choses utiles...). Ce salaire ne peut donc être lui aussi que le résultat d'une décision politique, une convention, résultat d'un rapport de forces social. Mais il ne semble pas toutefois s'affranchir de l'idée que c'est la valeur d'usage créée par les retraités dans leur travail qui lui permettrait d'exister, via la création monétaire dans une conception quelque peu acrobatique **4**.

Ce qui pose problème dans l'idée du salaire continué n'est donc pas l'idée de la continuation du salaire d'activité, ni l'idée effectivement subversive que la retraite peut être l'occasion d'une activité non aliénée et non subordonnée au capital, et servir de modèle à ce titre (mais *peut* seulement : aujourd'hui un grand nombre de retraités n'aspirent qu'à se reposer, et le danger est aussi de créer une nouvelle norme de retraite active pour tous...). Le problème est l'idée que les retraités créeraient une valeur dont la retraite-salaire serait d'une façon ou d'une autre la traduction.

2- Bernard Friot efface donc ainsi la distinction, à l'intérieur du non marchand, en monétaire et non monétaire. Cette distinction est pourtant fondamentale sur le plan théorique, comme l'a montré Jean-Marie Harribey **5**. C'est aussi une distinction fondamentale en termes de projet de société **6**. Démarchandiser pour plus de services publics et de protection sociale n'est pas la même chose que démarchandiser pour revenir au travail domestique, aux relations de voisinage, communautaires diverses, etc., et globalement à la sphère non marchande et non monétaire, comme le défendent les décroissants. Les implications en termes de statut des femmes sont évidentes. Une tâche – un travail – exercée dans la sphère marchande ou non marchande monétarisée (un service public) présente une différence de nature fondamentale avec la même tâche – qui n'est pas un travail – effectuée dans la sphère domestique et il est

normal que le retour à celle-ci fasse diminuer le PIB. Dit autrement, si on admet avec Bernard Friot que « ce qui est désigné comme travail est contingent » (*L'Enjeu des retraites*, p. 120), différent d'un siècle à l'autre et d'une société à l'autre, on ne peut pas séparer une activité des conditions sociales de sa production (en l'occurrence la division sexuelle et sociale du travail), ni de la dimension contradictoire (à la fois aliénante et émancipatrice, notamment pour les femmes) de l'emploi salarié.

Or, le sens que Bernard Friot donne au « travail des retraités » (les retraités gardent leurs petits-enfants, entre autres activités) ouvre la porte à la même idée pour les femmes au foyer. Rien, sur le plan théorique, dans ce qu'il développe ne peut l'empêcher. Alors que dans sa conception précédente, si le salaire est porteur de la reconnaissance sociale de toutes les situations hors-emploi, c'est dans une logique d'extension continue du salariat, et d'intégration au moins potentielle dans celui-ci des catégories de population qui lui échappaient comme « travailleurs potentiels » par un « effet d'entraînement. » (*Puissances du salariat*, p. 55). En revanche, aujourd'hui, malgré ses dénégations (*L'Enjeu des retraites*, p. 153), on ne voit clairement plus la différence avec le revenu d'existence, ou l'allocation universelle, hormis le montant plus élevé et l'absence de caractère forfaitaire (du fait du lien avec la qualification personnelle).

Bernard Friot a le souci de donner à la défense des retraites un horizon d'émancipation qui lui permettrait de s'arracher à la posture défensive dont, selon lui, les opposants à la contre-réforme actuelle sont prisonniers. Mais, contrairement à ce qu'il affirme souvent dans *L'Enjeu des retraites*, cet objectif est largement partagé ! Dans le vaste mouvement unitaire actuel, personne (et l'influence depuis des années de ses analyses dans le mouvement social n'y est sans doute pas pour rien !) ne se situe sur le terrain d'une notion de « salaire différé » qui ouvrirait la porte à l'épargne, et l'augmentation du taux des cotisations est une proposition largement partagée. Reste que la notion de travail des retraités, sur laquelle il insiste, risque davantage d'être porteuse d'une dilution du salariat que de son renforcement.

Notes

1 Notamment dans le rapport Blanchard-Tirole du Conseil d'analyse économique, « Protection de l'emploi et procédures de licenciement », n° 44, 2003.

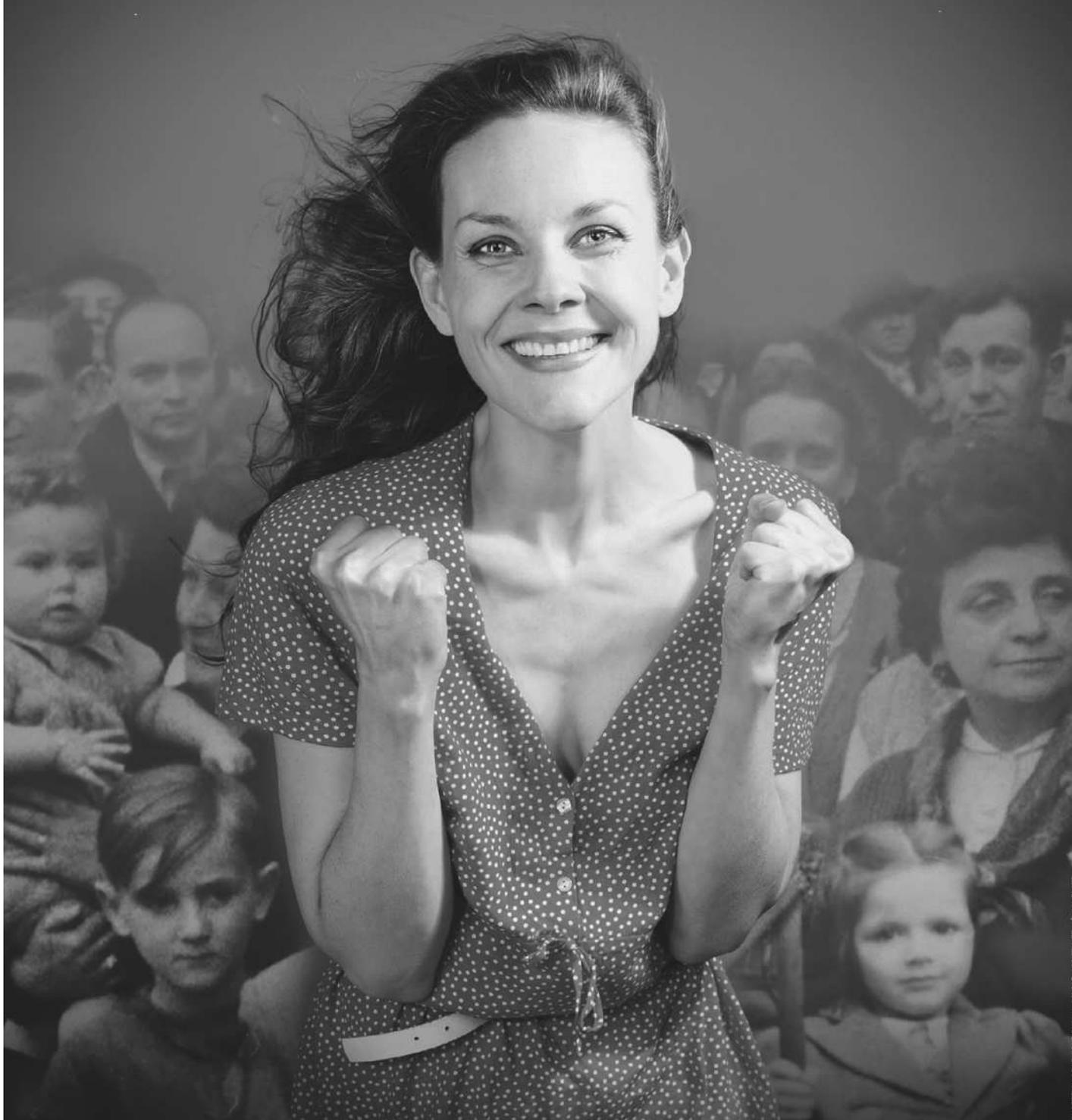
2 Michel Husson, « Fin du travail et revenu universel », *Critique communiste*, n° 176, juillet 2005.

3 Ce qui invalide par ailleurs toute critique des besoins à partir d'une conception naturaliste de ces derniers, comme on la trouve chez certains décroissants, pour lesquels certains besoins seraient par nature essentiels et certains autres, les plus nombreux, par nature superflus et à bannir, avec de surcroît une dimension moraliste.

4 Conception de la création monétaire que critique Jean-Marie Harribey, cf. « Le même salaire peut-il être en même temps celui du père et celui du fils ? Remarques sur le livre de Bernard Friot, *L'Enjeu des retraites*, Paris, La Dispute, 2010 », Séminaire du MATISSE, Université Paris I, 15 juin 2010.

5 cf. entre autres Jean-Marie Harribey, « Economie politique de la démarchandisation de la société », *Actuel Marx*, « Altermondialisme, anticapitalisme », n° 44, 2^e semestre 2008, p. 76-91.

6 J'ai cherché à développer cette idée dans mon texte « Quelle démarchandisation du monde ? Un objectif à éclaircir. », Congrès Marx, septembre 2008.



LA SOCIALE

Un film de Gilles Perret

Dossier d'accompagnement pédagogique

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

FICHE 8

PERSONNAGES

▶ LES HOMMES POLITIQUES



Ambroise Croizat

Général Charles de Gaulle

Homme d'état français né en 1890, il rejette l'armistice demandé par Pétain à l'Allemagne Nazie en 1940 et organise la résistance depuis Londres. A la libération, il dirige le pays jusqu'en 1946, avant de revenir au pouvoir en 1958 pendant la crise de la guerre d'Algérie. Il fonde alors la Vème république, régime parlementaire doté d'un pouvoir présidentiel fort, qu'il préside jusqu'en 1969. Il meurt en 1970 après avoir joué un rôle considérable dans l'histoire de la France et de l'Europe.

Paul Reynaud

Homme politique de droite modérée né en 1878, Paul Reynaud fut plusieurs fois ministre sous la III^{ème} République. En 1940, il démissionne et est remplacé par le maréchal Pétain qui signe l'armistice. Emprisonné jusqu'à la fin de la guerre, il devient député du Nord à l'Assemblée nationale de 1946 à 1962. Il meurt en 1966.

Cette année-là, il rompt avec le Général de Gaulle et soutient en 1965 la candidature de François Mitterrand. Il meurt en 1966.

Ambroise Croizat

Homme politique communiste né en 1901, ce fils d'ouvrier s'engage dans la lutte syndicale à partir de 1920. En 1936, le Front populaire accède au gouvernement et il est élu député, avant d'être emprisonné en 1939. Après avoir participé dans la clandestinité aux réflexions du Comité Français de Libération Nationale dirigé par le Général de Gaulle, il exerce les fonctions de Ministre du travail de 1945 à 1947. Dans ce cadre, il fonde la sécurité sociale, et participe à d'importantes innovations dans le domaine de la protection sociale dont nous bénéficions encore aujourd'hui, avant de mourir en 1951.

Pierre Laroque

Haut fonctionnaire français né en 1907, il s'engage dans la résistance en 1943 et est nommé Directeur général de la sécurité sociale en 1944 sous le gouvernement du Général de Gaulle. Il prend alors une part considérable dans la mise en place de la sécurité Sociale. Après avoir été Président de la caisse nationale de la sécurité sociale, il est nommé Président de la Section Sociale du Conseil d'Etat en 1964. En 1984, il reçoit la Grand-croix de la Légion d'honneur et décède en 1997.

Georges Pompidou

Homme politique gaulliste né en 1911, il est d'abord professeur de lettres, puis chargé de mission au cabinet du Général de Gaulle et directeur de la Banque Rothschild. Sous la Vème République, en 1959, il devient membre du Conseil constitutionnel puis occupe la fonction de Premier Ministre de 1962 à 1968 avant d'être élu président de la République. Son mandat s'interrompt par sa mort en 1974.

Michel Rocard

Homme politique socialiste né en 1930, il est Premier ministre de 1988 à 1991 sous la présidence de François Mitterrand puis Premier secrétaire du parti socialiste de 1993 à 1994, député européen de 1994 à 2009 et sénateur de 1995 à 1997. Il a marqué l'histoire du socialisme par ses positions décentralisatrices et anti-communistes et par l'institution du Revenu minimum d'insertion en 1988. Il meurt en 2016.

Alain Juppé

Homme politique de droite né en 1945, proche collaborateur de Jacques Chirac, il devient son adjoint à la ville de Paris en 1983 puis son premier ministre en 1995. La même année, il remporte la mairie de Bordeaux, qu'il conserve à ce jour. Après des mesures impopulaires et la dissolution de l'Assemblée nationale, son gouvernement est contraint à la démission. Il reprend des fonctions ministérielles sous Nicolas Sarkozy entre 2010 et 2012. En 2016, il présente sa candidature à la primaire de droite en vue de la présidentielle de 2017.

François Rebsamen

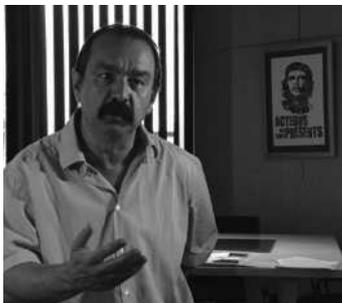
Homme politique né en 1951, membre du parti socialiste et proche de François Hollande, il a été ministre du travail dans le gouvernement de Manuel Valls de 2014 à 2015 et est maire de Dijon depuis 2001.

Claude Reichman

Chirurgien dentiste et homme politique ultralibéral né en 1937, il est président du mouvement pour la liberté de la protection sociale. En 2005, il fut l'un des instigateurs de la Révolution bleue, mouvement que certains classent à l'extrême droite, avant de se rapprocher du Front national. Il annula en 2007 son soutien à Jean-Marie Le Pen, ce dernier ayant affirmé que l'État avait un rôle à garder dans la Sécurité sociale.



SYNDICALISTES



Philippe Martinez

Jolfred Fregonara

Ouvrier métallurgiste né en 1919, il se syndicalise à la CGT à 17 ans puis adhère successivement au Front populaire et au Parti communiste français. En 1945, dans le cadre de ses fonctions à la CGT, il organise la mise en œuvre de la caisse de sécurité sociale en Haute Savoie. Il est Chevalier de la Légion d'honneur.

Philippe Martinez

Technicien de la métallurgie né en 1961, il travaille à partir de 1982 chez Renault où il devient délégué central Confédération Générale du Travail. En 2008, il est élu secrétaire général de la fédération des travailleurs de la métallurgie de la CGT, et secrétaire général de la CGT en 2015.

Jean-Claude Mailly

Né en 1953, il commence sa carrière comme chargé d'études à la caisse nationale d'assurance maladie où il adhère à Force ouvrière. Il évolue dans les divers échelons du syndicat jusqu'à en devenir le secrétaire général en 2004.

Laurent Berger

Né en 1968, il exerce diverses fonctions dans l'éducation nationale et le milieu associatif où il adhère à la Confédération française démocratique du travail. Après avoir occupé des postes importants à la CFDT des Pays de la Loire, il devient secrétaire général du syndicat en 2012.

Denis Kessler

Économiste et dirigeant d'entreprise né en 1952, il a été Vice-président du MEDEF, syndicat patronal représentant des entreprises françaises, de 1998 à 2002. Il dirige actuellement Scor, un groupe français de réassurance.



EXPERTS



Frédéric Pierru

Michel Etievent

Écrivain, historien et journaliste, il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages. Il est également concepteur et maître d'œuvre de projets d'écriture collective en collaboration avec les milieux universitaire, scolaire, urbain, hospitalier, carcéral.

Frédéric Pierru

Chargé de recherche en sociologie au CNRS, il est spécialiste en sociologie de l'État et de l'action publique dans le domaine de la santé.

Colette Bec

Professeure de sociologie des politiques sociales à l'université Paris-Descartes, elle est également membre du LISE (laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique du CNRS) depuis sa création. Elle travaille sur les questions de solidarité, responsabilité et droits de l'Homme.

Bernard Friot

Sociologue et économiste, il est professeur émérite à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense. Il est spécialiste des systèmes de protection sociale en France et en Europe et de la sociologie du salariat.

Anne Gervais

Docteur hépatologue à l'hôpital Bichat-Claude Bernard, elle est l'une des porte parole du Mouvement de défense de l'hôpital public créé en 2009 contre la suppression de services hospitaliers, pour réformer la tarification à l'activité et demander une Sécurité Sociale remboursant intégralement les soins.

FICHE 9

GLOSSAIRE

 NOTIONS D'HISTOIRE POLITIQUE

Socialisme : Terme recouvrant plusieurs courants de pensée dont le point commun est de rechercher une organisation sociale et économique plus juste, en réduisant les inégalités. Il émerge dans les années 1820 dans le contexte de la révolution industrielle à travers un ensemble de revendications visant à améliorer le sort des ouvriers, et plus largement de la population. En France, il donne notamment naissance au parti politique SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) en 1905 qui deviendra en 1969 le PS (Parti Socialiste).

PCF : Le Parti communiste français est une organisation politique de gauche créée en 1920 par des socialistes partisans de la Russie soviétique. Elle adhère aux doctrines issues de l'œuvre de Karl Marx et Friedrich Engels pour la mise en place d'une organisation sociale opposée au capitalisme et à la propriété privée, sans classes sociales, avec une mise en commun de tous les biens matériels. C'est aujourd'hui la principale organisation membre du Front de gauche.

Front populaire : Coalition des trois principaux partis de gauche (SFIO, Parti radical-socialiste et le Parti communiste) qui gouverna la France de 1936 à 1938 sous la direction de Léon Blum. Elle initia plusieurs réformes sociales importantes telles que les congés payés, la réduction du temps de travail et les conventions collectives.

Collaboration : Aide apportée à l'Allemagne nazie pendant son occupation de la France entre 1940 et 1944 sur le plan politique, économique, policier ou militaire. Elle désigne à la fois la collaboration d'Etat menée par le régime de Vichy et les initiatives volontaires entreprises par des Français en dehors de l'appareil de l'Etat.

Comité français de libération nationale : Organe de gouvernement présidé par les généraux de Gaulle et Giraud, créé en 1943 pour unifier l'effort de guerre contre l'Allemagne nazie et préparer la Libération. Il laisse la place au gouvernement provisoire de la République Française en juin 1944.

CNR : Le Conseil national de la résistance, initié par Jean Moulin, fut l'organe qui coordonna entre 1943 et 1945 les différents mouvements de la Résistance intérieure française, toutes tendances politiques comprises. Il prévoyait un plan d'actions de résistance mais aussi une série de réformes économiques et sociales à appliquer après la libération.

MRP : Le Mouvement républicain populaire est un parti démocrate chrétien centriste, fondé par des résistants en 1944. Il participe à tous les gouvernements de la IV^{ème} République avec des personnalités telles que Robert Schuman, Georges Bidault et Pierre Pflimlin. L'Union pour la démocratie française (UDF) à partir de 1978 et le mouvement démocrate (Modem) à partir de 2007 en sont issus.

Gaullisme : Pensée politique inspirée des idées et de l'action de Charles de Gaulle. Elle prône notamment l'indépendance de la France et le refus de sa vassalisation à des puissances étrangères ou supranationales ainsi que l'unité du peuple français au-delà des clivages gauche-droite à travers la politique sociale et un lien direct avec le chef de l'Etat.

Démocratie sociale/ parlementaire : La démocratie désigne le régime politique dans lequel le peuple a le pouvoir. Lorsqu'elle est parlementaire, les citoyens élisent des représentants politiques qui votent les lois dans le cadre d'institutions telles que le Parlement. Elle peut être complétée par la démocratie sociale qui regroupe toutes les négociations et consultations entre employeurs, représentants des travailleurs, acteurs sociaux et pouvoirs publics sur des questions d'intérêt commun.

Révisionnisme : Pour les historiens, le terme désigne une démarche critique consistant à réviser de manière rationnelle certaines opinions couramment admises. Il se fonde sur un apport d'informations nouvelles, un réexamen des sources et propose une nouvelle interprétation de l'Histoire. Par extension, le terme peut avoir une connotation péjorative lorsqu'il désigne la remise en cause et une réécriture de certains aspects de l'Histoire avérés, à des fins politiques.

Réactionnaire : Personne partisane d'un retour à un état social ou politique antérieur. Il est souvent utilisé pour désigner des intellectuels ou personnalités politiques s'opposant à des changements de la société pour préserver ou rétablir l'ordre moral, la sécurité et l'identité nationale.

➤ NOTIONS D'HISTOIRE SYNDICALE

Corporations : Désigne communément les personnes exerçant la même profession.

Syndicat : Association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. Ils regroupent des personnes exerçant la même profession ou des métiers similaires et ont pour objet exclusif l'étude et la défense des droits, ainsi que des intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels des personnes visées par leurs statuts. Il existe des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés.

Mouvement ouvrier : Désigne l'ensemble des mouvements syndicaux et partis politiques organisés, à partir de l'époque de la révolution industrielle, pour améliorer la représentation des intérêts et les conditions d'existence de la classe ouvrière.

CFTC : La Confédération française des travailleurs chrétiens est un syndicat de salariés français se référant lors de sa fondation en 1919 à la doctrine sociale de l'Église. Depuis 1947, elle s'inspire de la Morale sociale chrétienne. Elle compte aujourd'hui 14 fédérations professionnelles (commerce-services-forces de vente, enseignement privé, métallurgie, collectivités territoriales, transports, télécoms, banques...)

CFDT : La Confédération française démocratique du travail (CFDT) est une confédération interprofessionnelle de syndicats regroupant 16 fédérations professionnelles. Elle est née d'une scission avec la CFTC en 1965, dans l'optique de s'éloigner de la doctrine chrétienne, et défendre les intérêts des salariés au-delà des clivages gauche-droite. Elle se définit comme un syndicat pragmatique, préférant le dialogue et prônant la nécessité de mettre à jour les revendications face aux évolutions du marché du travail.

CGT : La confédération générale du Travail, créée en 1895, est une confédération interprofessionnelle de syndicats regroupant 33 fédérations professionnelles. Elle est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir. Elle partage une même culture politique avec le PCF même si la direction a aujourd'hui rompu ses liens avec le parti.

FO : Confédération syndicale française créée en 1947 d'une scission avec la CGT, dans l'optique de s'éloigner de la doctrine communiste et révolutionnaire, Force ouvrière vise à regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs. Elle regroupe 26 fédérations professionnelles.

Convention collective : Texte qui traite de l'ensemble du droit du travail à un secteur donné (contrat, salaires, hygiène, congés, classification, licenciement...). Elle est conclue par les organisations syndicales représentatives des salariés et des employeurs. Son champ d'application est variable : une entreprise, un métier particulier, une branche professionnelle et/ou un espace géographique.

➤ NOTIONS SUR LA SANTÉ ET LA PROTECTION SOCIALE

Espérance de vie à la naissance : Statistique représentant la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle est calculée sous l'égide de l'ONU en rapportant le nombre de personnes décédées à un âge donné au nombre de personnes ayant cet âge dans la population l'année considérée. Les guerres, les désastres naturels et les épidémies la font diminuer, alors que les progrès de la médecine, du niveau de vie, et des systèmes de protection sociale tendent à l'allonger.

Rapport Beveridge : Fonctionnaire au ministère britannique du Travail, William Beveridge publie en 1942 un rapport proposant une refonte globale de la protection sociale à travers la généralisation d'une assurance maladie financée par l'impôt, mais aussi le développement de la scolarisation des enfants et la nécessité de politiques visant le plein-emploi.

Cotisations sociales : Souvent appelées de manière impropre charges sociales, elles forment des prélèvements sur la richesse nationale créée au cours de l'année et sont calculées sur la base des salaires. Certaines sont payées par les employeurs et d'autres par les salariés. Ces cotisations permettent d'accéder à des aides couvrant les risques de santé, vieillesse, pauvreté, chômage, famille et logement.

Caisse d'allocations familiales : Organismes chargés de verser sur un territoire donné aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, dans des conditions déterminées par la loi.

Trou de la sécurité sociale : Les recettes de la sécurité sociale, telles qu'elles sont fixées par la loi et les partenaires sociaux, ne couvrent pas l'ensemble de ses dépenses. La différence doit être financée par l'emprunt,

constitutif d'une dette communément appelée le « trou de la sécu ».

CADES : La Caisse d'amortissement de la Dette Sociale a été créée en 1996 pour financer la dette cumulée de la sécurité sociale en ayant recours aux instruments financiers sur les marchés internationaux et en percevant le fruit de contributions sociales telles que la CSG et la CRDS basées sur les revenus du travail, du patrimoine et des placements financiers.

CHU : Un Centre hospitalier universitaire est un établissement hospitalier dans lequel sont prodigués des soins de médecine générale et spécialisée par des professionnels de santé confirmés et des étudiants. Il dispose d'un service d'urgence et d'un centre anti-poison.

Privatisation des services publics : Une privatisation est un transfert de la propriété du capital d'une entreprise de l'État au secteur privé. Les privatisations sont un moyen de trouver des ressources financières pour alimenter le budget de l'État. Elles se traduisent par une gestion basée sur une logique de rentabilité renforcée, ce qui peut mener à la suppression de services non rentables et à la hausse des tarifs. Cela constitue un enjeu politique important lorsqu'il est question de privatiser des services publics d'intérêt général (énergie, soins médicaux, transports, justice, ordre, défense...).

➤ NOTIONS ÉCONOMIQUES

Marché du travail : Lieu théorique de rencontre de l'offre de travail (par la population active) et de la demande de travail (par les entreprises publiques ou privées), où se fixe le montant de la rémunération du travail. On distingue du « marché ouvert » qui est l'ensemble des annonces diffusées publiquement, le « marché caché » qui recouvre l'ensemble des emplois qui sont pourvus par promotion interne, candidatures spontanées, réseaux... etc.

Coût du travail : Désigne le coût total supporté par l'employeur pour l'emploi de main-d'œuvre. Il est constitué des rémunérations en espèces et en nature des salariés, des services sociaux dont ils bénéficient et des cotisations sociales (salariales et patronales).

Régulation : Dans le champ de l'économie et des politiques publiques, il désigne toute intervention réalisée par les puissances publiques en vue de maintenir ou de rétablir l'état réputé souhaitable d'un système économique ou social.

Spéculation boursière : Désigne l'activité d'un individu ou d'un organisme qui consiste à tenter d'obtenir une plus-value, tout en prenant des risques de perte, par une succession d'achats et de ventes d'actions, ou d'autres titres, cotés sur un marché financier organisé.

Parts de marché : La part de marché d'un produit, d'un service, ou d'une entreprise d'un marché donné est le pourcentage de ses ventes sur ce marché par rapport au total des ventes de ce produit faites par ses concurrents et elle-même.

Libéralisme : En économie, il désigne un courant de pensée estimant que les libertés économiques individuelles (libre circulation des marchandises, liberté d'entreprendre, libre choix de consommation...) sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie et que l'intervention de l'État doit y être aussi limitée que possible. Le néolibéralisme défend la libre concurrence et dénonce le développement excessif du rôle de l'État dans la protection sociale et l'économie. Il prône la réduction maximale du secteur public au profit du privé.

Crise économique : Dégradation brutale de la situation économique et des perspectives économiques qui se manifeste souvent par une baisse du niveau des salaires, des faillites, une montée du chômage, une altération des valeurs boursières et une baisse de la consommation.

Déficit public : En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses, d'où un solde budgétaire négatif. Le déficit budgétaire peut se traduire par de nouveaux emprunts qui viennent alimenter la dette de l'État.